

QUELS SONT MES DROITS EN TANT QUE CITOYEN CANADIEN?

Les Canadiens jouissent des droits suivants :

- **Droits à l'égalité.** Le droit à l'égalité devant la loi, et à la même protection et au même bénéfice de la loi, sans discrimination.
- **Droits démocratiques.** Chaque citoyen a le droit de participer à la vie politique, y compris le droit de voter et celui d'être élu aux élections législatives fédérales ou provinciales.
- **Garanties juridiques.** Chaque citoyen a le droit d'être présumé innocent jusqu'à preuve de culpabilité, d'avoir recours à l'assistance d'un avocat et d'être informé de ce droit, et le droit à l'assistance d'un interprète dans une procédure judiciaire.
- **Liberté de circulation et d'établissement.** Chaque citoyen a le droit d'entrer au Canada et d'en sortir et de se déplacer dans tout le pays et d'établir sa résidence dans n'importe quelle province ou territoire.
- **Droits linguistiques.** Chaque citoyen a le droit de communiquer en français ou en anglais avec le gouvernement fédéral du Canada et certains des gouvernements provinciaux ou territoriaux du Canada.
- **Droit à l'instruction des minorités linguistiques.** En général, les minorités française et anglaise dans chaque province et chaque territoire ont le droit de recevoir l'instruction dans leur propre langue.

QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE CITOYEN CANADIEN?

Les Canadiens partagent aussi des responsabilités communes. Ils doivent :

- comprendre et respecter les lois canadiennes;
- participer au processus politique démocratique du Canada;
- exercer leur droit de vote lors des élections;
- permettre aux autres Canadiens d'exercer leurs droits et libertés; et
- apprécier la valeur du patrimoine multiculturel du Canada et contribuer à la préserver.